

Le mot de la semaine

par James Chéron
Maire de Montereau-fault-Yonne
Conseiller régional

Confinés mais acteurs de la cité !

Face à la crise sanitaire, le Président de la République et le Gouvernement ont pris la décision grave mais certainement utile de procéder à un nouveau confinement. Les données de santé sont effectivement dramatiques et doivent recueillir notre sérieux à tous. Avec ce confinement, de nombreux événements particulièrement attendus seront annulés dans les prochaines semaines : théâtre, concerts, mais aussi les déjeuners de Noël du Bel Âge ou le village de Noël et sa patinoire. C'est un crève-coeur néanmoins nécessaire.

Solidaire des personnels soignants, la mairie accompagne les habitants et les commerçants pour affronter la crise économique et sociale que nous traversons. Ainsi, les adhérents du Bel Âge recevront, avec leur Colis de Noël, un bon d'achat d'une valeur de 30 euros à consommer chez les commerçants partenaires de la commune.

Et tous les habitants peuvent devenir des consom'acteurs. Pour les inciter, la mairie et les commerçants vont ainsi émettre des «chèques commerce bonifiés» : un client achètera 10 euros un chèque d'une valeur de 15 euros, la différence étant financée par la commune. Le montant sera versé rapidement au commerçant pour l'aider à maintenir sa trésorerie, et le client aura jusqu'au 30 juin 2021 pour effectuer ses achats. Ce dispositif sera opérationnel dans quelques jours.

C'est unis et solidaires que nous sortirons tous de cette crise, avec un lien social renforcé et des valeurs de solidarité ravivées !

DU 4 AU 11 NOVEMBRE 2020

**DANS TOUT
L'ESPACE
PUBLIC :**



NOS P'TITES INFOS...

#MontereauCombatLeCovid19

PRÉCONISATIONS

Seul le respect des préconisations de gestes «barrières» permettra de limiter la propagation du Coronavirus Covid-19 :

- se laver les mains très régulièrement
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- éviter les déplacements et les contacts
- porter un masque de protection dans l'espace public.

Si vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui font penser au Covid-19, restez à domicile, évitez les contacts,appelez votre médecin traitant puis faites vous tester. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, **appelez le SAMU - Centre 15.**

PLUS D'INFOS : N° vert : 0800 130 000 (ouvert 7j/7, 9h-19h)

#MontereauCombatLeCovid19

LIMITATION DES DÉPLACEMENTS

L'attestation est désormais obligatoire pour tout déplacement et dans ces seules conditions :

- › faire ses courses alimentaires (achats de première nécessité, achats de fourniture nécessaires à l'activité professionnelle) ;
- › accompagner ses enfants à l'école ;
- › se rendre ou revenir de son lieu de travail, exercer son activité professionnelle si le télétravail n'est pas possible ;
- › des motifs médicaux (à l'hôpital, dans une pharmacie, chez un médecin) ;
- › des motifs familiaux impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires, notamment aux personnes en situation de handicap ou pour la garde d'enfants ;
- › pour une convocation judiciaire ou administrative ;
- › se rendre à des formations, un examen (comme le permis de conduire) ou un concours ;
- › participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative (maraudes des associations de lutte contre la pauvreté ou distributions d'aides alimentaires à domicile) ;
- › faire de l'activité physique (seulement pour une pratique individuelle de plein air comme le jogging), prendre l'air ou promener un animal domestique pendant une durée d'une heure et dans un rayon maximal d'un kilomètre ;
- › se rendre dans un service public ou chez un opérateur assurant un service public (CAF, Pôle emploi, maisons départementales), pour un rendez-vous à la mairie ou à la préfecture.

› Se procurer l'attestation :

Pour ceux qui n'ont pas de moyen de téléchargement ou d'impression, des versions imprimées sont disponibles dans les différents accueils des services publics municipaux de Montereau. Les attestations peuvent sinon être téléchargées sur : www.interieur.gouv.fr.

L'attestation de déplacement dérogatoire est aussi disponible au format numérique :

<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

Hôtel de Ville - 54, rue Jean Jaurès

Tél. 01 64 70 44 00

Mairie annexe - 3, rue André Thomas

Tél. 01 60 57 21 00

Toute l'info municipale :

montereau77.fr



Directeur de la publication : **Haris MEBARKI**

Rédacteur en chef : **Bertrand LECLAIR**

Rédaction : **Jérôme LEFIER - Fanny DOS SANTOS**

Impression - Distribution : MAIRIE DE MONTEREAU



Depuis vendredi dernier, la France est de nouveau sous cloche, reconfinée pour au moins un mois avec l'espoir de casser la seconde vague de l'épidémie de coronavirus. Comme au printemps dernier, le quotidien des Montereais va changer. Au vu des dernières directives gouvernementales, voici comment la vie s'organise.

SERVICES PUBLICS

- › Les principaux services municipaux sont ouverts ; n'hésitez pas à vérifier l'ouverture du service qui vous intéresse en appelant au 01 64 70 44 00.
- › Les établissements de loisirs, de lien social et de culture sont fermés : structures sportives, Centre social, Maison pour Tous, MQVH, MQVB, Maison des Kids, musées...
- › Le conservatoire est fermé, néanmoins les cours sont assurés par visioconférence.
- › Un service de livraison de livres est mis en place par les médiathèques.
- › L'Accueil de Loisirs des Rougeaux reste ouvert les mercredis.
- › Les crèches, écoles, collèges, lycées restent ouverts.
- › Les APPS et la cantine restent ouverts.
- › Le CCAS reste ouvert.
- › Le Pôle Médical Municipal reste ouvert.
- › Le Point d'Accès au Droit organise ses consultations par téléphone (tél. 01 64 31 07 83).
- › Le cimetière reste ouvert.
- › La Mission Locale, Pôle Emploi et DEFI

Montereau restent ouverts.

- › La zone bleue du centre-ville est désactivée et le stationnement n'est plus limité dans le temps.

TRANSPORTS

- › Les réseaux de bus restent en activité.
- › Les trains de la ligne R circulent.

TRAVAIL

Le télétravail est une obligation pour les travailleurs, salariés ou indépendants, qui peuvent exercer leur activité à distance. Un travailleur qui peut effectuer toutes ses tâches en télétravail doit le faire cinq jours sur cinq. Ceux qui ne peuvent pas effectuer toutes leurs tâches à distance peuvent se rendre une partie de leur temps sur le lieu de travail.

COMMERCES

- › Les commerces de première nécessité sont ouverts, principalement l'alimentation, mais aussi les pharmacies, les banques, les laveries, les opticiens, les marchands de presse...
- › Les autres commerces, les bars et restaurants sont fermés ; seules les activités de retrait et livraison de commandes sont autorisées, un recensement est en cours, ce listing actualisé au fur et à mesure est consultable sur montereau77.fr.
- › Les marchés forains restent ouverts. Bien évidemment, les clients devront continuer à respecter les règles de distanciation sociale et ne seront pas autorisés à toucher les étals :

- en ville basse : mercredi (8h-12h30) et samedi (8h-12h30)
- en ville haute : jeudi (13h-18h30) et dimanche (8h30-12h30), en fonction des commerçants volontaires.

ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS PUBLIQUES

- › Tous les événements sont annulés jusqu'à nouvel ordre (notamment la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants du 21 novembre).
- › Seules les cérémonies patriotiques sont maintenues non ouvertes au public : hommage au général De Gaulle le 9 novembre et commémoration du 11 novembre.

LIEUX DE CULTE

- › Les lieux de culte restent ouverts mais les cérémonies religieuses sont interdites. Les obsèques sont limitées à 30 personnes maximum. Seuls les mariages civils sont autorisés, et dans une limite de 6 personnes au maximum.

PARCS ET JARDINS

- › Les parcs et jardins sont ouverts.

SOUTIEN ET SERVICES MUNICIPAUX

- › Un service de portage de courses à domicile (tél. 01 64 70 54 36), de même qu'un service de livraison de repas à domicile (tél. 01 64 70 44 69) ont été mis en place.
- › Le plan d'alerte d'accompagnement des personnes âgées et vulnérables est réactivé.

Hôtel de Ville - 54, rue Jean Jaurès

Tél. 01 64 70 44 00

Mairie annexe - 3, rue André Thomas

Tél. 01 60 57 21 00

Toute l'info municipale :

montereau77.fr



Tribunes libres

LISTE «EN AVANT MONTEREAU»

Pour sauver nos commerces, agissons vraiment !

La politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales est une compétence intercommunale. Pourtant, pas l'ombre d'une mesure d'aide aux commerçants de la part du président de la CCPM et de son délégué aux relations avec les entreprises - par ailleurs chef de l'opposition municipale -, rendus au rang de commentateurs inertes...

A contrario, James Chéron, Évelyne Henriot, Haris Mebarek et toute la majorité ont immédiatement fédéré les forces vives locales et les services municipaux pour proposer des solutions concrètes et soutenir nos commerces : saisine du Gouvernement pour plus d'équité dans les autorisations d'ouverture, bons d'achat, chèques commerce bonifiés, recensement des commerces ouverts ou effectuant la livraison sur le site internet municipal, incitation à consommer local... tout est mis en œuvre pour maintenir nos commerces en vie et globalement maintenir une activité économique responsable. Même la création d'espaces éphémères de télétravail ! Quand certains critiquent, d'autres agissent. La différence entre l'opposition et le groupe de la majorité «En Avant Montereau». Soyons solidaires de nos commerces et consommons local !

Maxime Lemoine,

Président de la majorité municipale

LISTE «VIVRE AU CONFLUENT»

Groupe «Montereau Confluence»

SOS Commerces et restaurants

Le confinement pèse lourdement sur les petites commerces et les restaurants contraints à fermer. Au regard du déclin du commerce de proximité à Montereau cette situation risque d'être dramatique pour nombreux entrepreneurs. Nous sommes bien sûr solidaires des commerçants et restaurateurs de Montereau et souhaitons que la ville amplifie, de manière massive, son soutien à ces métiers tant pendant la crise qu'après la crise. A ce stade le refus du maire de prendre symboliquement un arrêté d'ouverture des petits commerces et l'absence de tout outil numérique de soutien à l'activité à travers ce que l'on appelle le click and Collect nous semble être le signe d'une prise en compte bien faible et tardive du problème. Des annonces et des promesses ont été faites mais les commerçants et restaurateurs de Montereau ne voient pas, à ce stade, de résultats tangibles. Souhaitons que la mairie agisse enfin avec volontarisme et se donne le moyen de ce combat collectif pour sauver les restaurants et les commerces de Montereau. C'est urgent et vital !

Yves Jego pour le groupe Montereau Confluence

Groupe «Les Indépendants»

Soutenir les commerces montereais c'est bien ! Les faire travailler, c'est indispensable !! Nous sommes un peu plus de 20 000 habitants. Si chacun d'entre nous (soit environ 10 000 adultes) fait au moins un achat par semaine dans un commerce de notre ville, grâce à la liste communiquée par la Mairie des commerçants qui pratiquent le «Click and go», nous aideront les commerce de notre ville à survivre. Alors ? On peut compter sur vous ? Merci à tous !

Marianne et Sébastien
groupelesindependantsmontereau@gmail.com

Salubrité publique

Chaque semaine, le 7/7 propose un focus sur l'un des points clés du nouvel arrêté de salubrité publique.

La collecte des encombrants

Autre sujet pesant sur la salubrité de la commune : les encombrants ! Afin que l'anarchie ne règne point sur nos trottoirs, ils doivent être sortis la veille au soir (au plus tôt 18h) de la collecte, au même endroit que les ordures ménagères. En aucun cas, ils ne devront entraver la circulation des piétons. Sont considérés comme «encombrants» les déchets qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle : meubles et mobilier divers, literie (matelas, sommier), moquettes, planches, PVC (résidus du bricolage familial), polystyrène... dont la longueur n'excède pas 2 mètres, et le poids 50 kg. Ne seront pas collectés : les ferrailles, les déchets électriques et électro-



niques (télévisions, ordinateurs...), les débris et gravats, la faïencerie (WC, lavabo...), les fils de fer barbelés et grillages, les déchets de jardins, les déchets ménagers spéciaux (batteries, huiles de vidange, pots de peinture, solvants...), y compris les bidons vides. La liste exhaustive est consultable sur [sirmotom.fr](#), rubrique «Les encombrants». Pour tout ce qui n'est pas collecté par les circuits habituels, rendez-vous à la déchetterie rue des Prés St-Martin, c'est gratuit !

Etat Civil

BIENVENUE AUX ENFANTS NÉS À MONTEREAU

Liana DIDEROT née le 26 septembre 2020

Yassine RENAUD né le 20 octobre 2020

Berat TAHTACIné le 26 octobre 2020

DÉCÈS

Camille LIEBAN, 96 ans

Jeanine BUKALA épouse NADROS, 89 ans

Arlette COLLUMEAU épouse AUGÉ, 62 ans

Annie VOGELER épouse BOUDET, 67 ans

Claude CAMBOURNAC, 85 ans

Thérèse ROQUENCOURT veuve CAMARD, 98 ans

Serge AMATO, 56 ans

Liliane BARTHÉLÉMY épouse PETITFRÈRE, 65 ans

Joël BATARD, 70 ans

Jocelyne MICHAUD épouse BLANCHARD, 74 ans

Marcel LERICHE, 68 ans

André DUBOIS, 85 ans

Serge VILFROY, 69 ans

Eugène LACOT, 74 ans

Marie-Claude POIRIER épouse CHAZOUILLES, 71 ans

Commerce

Pour Noël, j'aime Montereau, j'achète à Montereau

«Pour Noël, j'aime Montereau, j'achète à Montereau», telle est la nouvelle campagne de communication lancée par la Ville en soutien à ses commerces. Le reconfinement décidé par le Président de la République a en effet contraint nombre d'entre eux à fermer boutique. Certains sont cependant autorisés à rester ouverts, d'autres qui ont l'interdiction d'accueillir du public peuvent néanmoins continuer à servir leurs clients par le biais de commandes à emporter ou à livrer. Une liste de vos commerces locaux consultable sur le site de la Ville ([montereau77.fr](#)) est en train de se constituer afin de permettre à tous de choisir la proximité plutôt que les centres commerciaux ou Internet. Durant cette période, il est plus que jamais impérieux d'effectuer ses achats du quotidien, mais aussi ceux en prévision des fêtes de fin d'année, auprès de nos petits commerces. Il en va de leur survie !



Santé

Grippe : Faites-vous vacciner !

La vaccination contre la grippe revêt cette saison une importance particulière pour la protection des personnes à risque de développer des formes graves de la grippe et celles des professionnels de santé. Il est en effet possible que nous observions ces prochains jours une co-circulation des virus grippaux et du SARS-COV-2. Pour rappel, cette vaccination est recommandée à toutes les personnes de 65 ans et plus ainsi qu'aux personnes atteintes de certaines maladies chroniques (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire...). Elles ont d'ailleurs reçu un bon de prise en charge de l'Assurance Maladie à cet effet. Peuvent également se faire vacciner les femmes enceintes, l'entourage familial des enfants de moins de 6 mois et les per-



sonnes obèses dont l'IMC est supérieur à 40. Ceux-ci n'ont par contre pas reçu le bon de l'Assurance Maladie en raison des difficultés à les repérer. Ils pourront néanmoins se voir prescrire le vaccin par un médecin ou une sage-femme (uniquement pour les femmes enceintes et l'entourage du nourrisson). Pensez-y !

Plus d'infos : [ameli.fr](#)

Concours photo

«Fiers de Montereau, unis et solidaires»

«Fiers de Montereau, unis et solidaires». Portraits, scènes de vie, héros du quotidien en action... en cette période particulière, les occasions de mettre à l'honneur toute l'humanité et la fraternité de notre chère et belle cité ne manquent pas. Alors si vous avez l'œil et que vous savez saisir l'instant, emparez-vous de votre appareil photo ou de votre Smartphone et participez au grand concours photo organisé par la Ville. Tous les clichés sont acceptés pourvu qu'ils soient de bonne résolution (3500x2500 pixels minimum). De nombreux lots sont à gagner !



INSCRIPTIONS

Jusqu'au 11 décembre, envoyez vos clichés et vos coordonnées uniquement via [wetransfer.com](#) sur : montereauphoto@gmail.com (8 photos par candidat) Plus d'infos et règlement sur : [montereau77.fr](#)

Offre d'emploi

La ville de Montereau recrute des Agents de nettoyement pour le service Brigade d'Intervention Propreté en contrat PEC à temps complet (en emploi aidé).

Missions :

- Entretien de la voie publique : balayage, soufflage, ramassage avec pince à papier...
- Déplacement à la demande selon les interventions
- Entretien courant du matériel ainsi que des engins
- Collecte et élimination des immondices
- Nettoyage lors des diverses manifesta-

tions culturelles de la Ville

- En période hivernale : déneigement ou salage sur les voies communales

Compétences requises :

- Connaitre et appliquer les règles de sécurité du travail
- Savoir rendre compte de son activité
- Permis B et PL

Envoyer CV et lettre de motivation à : Hôtel de Ville - 54, rue Jean Jaurès 77130 Montereau ou par courriel : secretariadhr@vill-montereau77.fr

Montereau le 7 sur 7

Travaux sur le réseau ferré

INTERRUPTIONS DE CIRCULATION

En raison des travaux sur la branche Melun / Montereau via Héricy, la SNCF nous informe que, durant plusieurs semaines, la circulation des trains sera impactée comme suit :

- › jusqu'au 6 novembre : interruption des circulations, dans les deux sens, entre 10h30 et 14h30. Des bus de substitution seront mis en place.
- › du 9 au 13 novembre : interruption des circulations, dans les deux sens, entre 7h et 15h. Des bus de substitution seront mis en place.
- › du 16 au 20 novembre : interruption des circulations, dans les deux sens, entre 10h30 et 15h. Des bus de substitution seront mis en place.
- › les 28 et 29 novembre : aucun train, dans les deux sens, de samedi matin à dimanche soir. Des bus de substitution seront mis en place.

Petite enfance

DES PLACES DISPONIBLES CHEZ «LES P'TITS PETONS» !

Vous n'avez toujours pas trouvé de nounou ? 4 places sont encore disponibles à la Maison d'Assistantes Maternelles «Les P'tits Petons» située au 26 bis, rue du Petit Vaugirard.

Infos et inscriptions : 09 50 55 70 87 ou 06 03 99 79 91 ou pptspetons7@gmail.com

Citoyenneté

RECENSEMENT MILITAIRE

La 4^e période de l'année 2020 de recensement militaire est ouverte jusqu'au 31 décembre. Les personnes concernées par cette obligation (Français(es) âgés de 16 ans en ce mois d'octobre) devront se présenter à la mairie munies d'une pièce d'identité, d'un document permettant le contrôle de la filiation (livret de famille) et d'un justificatif de domicile. Elles peuvent aussi se faire représenter par l'un de leurs parents.

#MontereauCombatLeCovid19

TOUSANTICOVID : L'APPLI À TÉLÉCHARGER !

Casser les chaînes de transmission de la COVID-19 est plus que jamais indispensable. Dans ce contexte, l'application TousAntiCovid lancée par le Gouvernement vise à faciliter l'information des personnes qui ont été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19 et à accélérer leur prise en charge, en addition de l'action des médecins et de l'Assurance Maladie. En cela, TousAntiCovid complète l'arsenal des mesures barrières déjà existantes face à la COVID-19. Son usage s'avère particulièrement utile dans des lieux où la concentration de personnes rend le respect de la distanciation sociale difficile à mettre en œuvre.

Le lien à télécharger :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid>

#MontereauCombatLeCovid19

PRENONS DES NOUVELLES

Si vous-même ou un membre de votre famille se trouve en situation d'isolement ou de fragilité, la mairie vient prendre régulièrement de vos nouvelles.

COMMENT FAIRE ?

- Vousappelez le service municipal du Bel Âge au 01 64 70 44 69.
- Vous-même ou la personne de votre famille est alors inscrite sur la liste du Plan Local d'Alerte.
- Un contact téléphonique régulier permet de s'assurer de la santé des personnes ainsi inscrites.

#MontereauCombatLeCovid19

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

La Ville dispose d'un service de portage de repas à domicile. Les personnes âgées, fragiles ou vulnérables peuvent s'inscrire pour en bénéficier.

COMMENT FAIRE ?

- Vousappelez au service municipal du Bel Âge : Tél. 01 64 70 44 69. Un agent municipal se présente à votre domicile pour enregistrer votre demande, dans le respect des règles de sécurité sanitaire. Vous passez commande de vos repas !

#MontereauCombatLeCovid19

PORTAGE DES COURSES

La mairie propose un service exceptionnel de portage des courses.

COMMENT FAIRE ?

- Vousappelez en mairie pour organiser l'heure de vos courses : Tél. 01 64 70 54 36.
- Vous faites vos courses vous-mêmes (drive ou directement chez les commerçants). Vous les réglez. Un agent municipal récupère vos courses en caisse et les transporte jusqu'à votre domicile.
- Vous contrôlez votre marchandise et validez le dépôt.

Les forces de l'ordre en action

Le 27 octobre aux alentours de 10h15, la Police Municipale a procédé à l'interpellation de deux individus ayant commis des violences aggravées sur 2 personnes. Les deux auteurs ont été condamnés lors d'une comparution immédiate : l'un à 6 mois de prison avec sursis, l'autre à 8 mois de prison dont 2 ferme.